

Mise à jour le vendredi 21 juin 2024

Investir les Conseils des EPLEFPA :

" L'union, la Force cela fera" Maître Y.

S'unir pour faire progresser les conditions d'emploi c'est d'abord réfléchir en commun aux conditions d'emploi qui sont les vôtres dans votre centre, puis - nous le conseillons - dans les deux : CFA et CFPPA. Les EPLEFPA sont des établissements publics autonomes. En ce sens ils créent l'emploi nécessaire pour leurs centres constitutifs CFA et CFPPA (droit public) et Exploitation (droit privé), ainsi que les conditions d'emploi, dans le respect des règles du droit public et en partie du travail.

Si le Directeur a la gestion de l'EPLEFPA et qu'il en dirige la politique d'investissement et de recrutement, il est soumis aux ordres du Conseil d'Administration, dont les membres-administrateurs votent les délibérations lui donnant pouvoir de faire. Par ailleurs, les centres ont tous un conseil où se décident les objectifs : Conseil de Perfectionnement (CFA), Conseil de Centre (CFPPA) et Conseil d'Exploitation.

En vous unissant, en créant un collectif ou une section syndicale vous allez élire des représentants pour chaque Conseil et ainsi influencer REELLEMENT sur les politiques d'investissement.

Le nerf de la guerre : les budgets :

C'est alors connaître, se faire expliquer et vérifier les comptes des centres de l'EPLEFPA pour appréhender au plus juste les marges de manœuvre financières qui s'offrent à vous.

Un EPLEFPA a un compte financier général dont les financements arrivent d'un peu partout : État, France Compétences (apprentissage), Région, etc. mais chaque centre générant des bénéfices ou des pertes doit être observé pour ce qu'il produit. Ainsi, un CFA largement bénéficiaire ne doit pas être simplement la « vache à lait » de l'équilibre financier de l'établissement public si l'exploitation est par exemple en déficit chronique ; au contraire, les investissements qui ne se faisaient pas sous les anciens financements régions pour l'apprentissage doivent aujourd'hui être réalisés : que ce soit pour la pédagogie, comme ce qui nous intéresse ici les personnels.

Le SEA-UNSA est expert des questions d'emploi des ACB depuis sa création. Nous pouvons vous soutenir, vous former, vous épauler pour former un groupe autonome local et devenir acteurs de vos conditions d'emploi !

Des négociations sont en cours au niveau national pour harmoniser les conditions d'emplois des ACB. En effet les règles du droit public ne sont pas toujours appliquées... et les conditions de rémunération et de temps de travail doivent être aujourd'hui cadrées au niveau national. Néanmoins, l'autonomie des EPLEFPA sera toujours la règle et la nécessité des ACB à se fédérer aussi.

Pour plus de renseignements : contact : Nicolas Zimny, responsable Pôle Contractuels SEA-UNSA.